

Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate

## **Le Plan directeur de l'eau élaboré par l'Organisme de bassins versants Manicouagan est approuvé!**

**Baie-Comeau, le 1<sup>er</sup> décembre 2014** — L'Organisme de bassins versants Manicouagan (OBVM) est fier d'annoncer l'approbation officielle, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), de la deuxième génération de son Plan directeur de l'eau (PDE) 2014-2018.

Ce PDE est le résultat d'un important travail de collecte d'informations et de concertation des acteurs de l'eau ainsi que de la consultation d'une soixantaine de personnes présentes aux séances de concertation. Il a été approuvé au terme d'une évaluation rigoureuse effectuée par les directions régionales et les institutions gouvernementales suivantes : le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le ministère des Ressources naturelles (MRN), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), le ministère des Transports du Québec (MTQ), le ministère de la Sécurité publique (MSP) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Le PDE est un outil de planification essentiel dans la gestion de la ressource eau par bassin versant. Il vise à déterminer et à hiérarchiser les interventions à réaliser dans un bassin versant de manière concertée par l'ensemble des acteurs de l'eau de tous les secteurs : municipalités, industries, groupes de citoyens, ZEC, groupements forestiers, associations de lacs, etc. Ce document présente le portrait de la situation socio-environnemental dans les bassins versants, pose un diagnostic des problématiques, identifie les enjeux, les orientations, les résultats à atteindre et finalement, il identifie les moyens d'action à mettre en œuvre.

M. Dominic Francoeur, président de l'OBVM, mentionne que le conseil d'administration de l'organisme est très fier de l'approbation reçue du MDDELCC et du travail accompli par l'ensemble des acteurs de l'eau à la réalisation de la deuxième génération du PDE. « Pour les cinq prochaines années, nous travaillerons de concert avec nos partenaires pour la mise en œuvre du plan d'action concernant les grands enjeux de l'eau de notre territoire, soit la qualité et la quantité, les écosystèmes aquatiques, la dynamique des cours d'eau ainsi que les usages de l'eau ».

Rappelons que la loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection promulguée en juin 2009, instaure officiellement et légalement la gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec et mandate les organismes de bassins versants (comme l'OBVM) pour élaborer le PDE de chaque bassin versant et pour en assurer le suivi et la promotion; les instances politiques régionales ont mandat, par cette loi, de tenir compte du PDE dans leur planification et leurs interventions.

Le PDE peut être consulté sur le site internet de l'OBVM au [www.obvm.org/PDE](http://www.obvm.org/PDE)

### **Source et renseignements**

Vicky Perreault  
Chargée de projets  
418 298-0742, poste 228